

Conseil Communal
Aigle



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 29 SEPTEMBRE 2020 - AIGLE

Présidente : Mme Catherine KRUMEL
Secrétaire : Mme Véronique DELADOEY
Scrutateurs : Mme Dominique CHESSEX
M. Frédéric DECOSTERD
Huissier : M. Albert BERTHOLET

Il est 20h00, Mme **la Présidente Catherine KRÜMEL** ouvre la 4ème séance de l'année 2020, la 25ème de la législature 2016-2021. Elle remercie l'Assemblée d'avoir répondu favorablement à la convocation et donne les informations utiles quant aux règles d'usage COVID-19. Seuls les Conseillers seront appelés et non plus la Municipalité.

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

L'appel fait constater la présence de 58 Conseillers (8 excusés - 3 absents). Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Mme la Présidente rappelle, selon l'art. 77 du règlement du Conseil communal, qu'en cas de vote à main levée, le (a) président(e) n'y participe pas. Il sépare uniquement en cas d'égalité. Par contre, au vote à bulletins secrets, le vote du (de la) président(e) est pris en compte. En cas de vote, 57 personnes présentes seront prises en compte ce soir.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente apporte quelques modifications à l'ordre du jour :

Le point 1.6 verra l'assermentation d'un Conseiller .

Mme Marie-Dominique **GENOUD-CHAMPEAUX** (PSA) : suite aux échanges que nous avons eus avec Mme la Présidente et en pensant aux derniers événements qui se sont passés à la Planchette, l'interpellation « installations sportives de la Planchette » a été transformée en postulat. De plus, le PSA transforme également son interpellation « le camp de réfugiés de Moria » en postulat.

Mme la Présidente ajoute qu'il n'y a aucun désaccord à passer ces interpellations en postulat étant donné que les textes ont déjà été transmis aux Conseillers.

L'ordre du jour n'appelle pas d'autres commentaires. Au vote, il est adopté à l'unanimité des membres présents. Les points modifiés se présentent comme suit :

- Point 1.6 : Assermentation d'un Conseiller
- Point 5.4 : postulat de Mme M.-D. GENOUD-CHAMPEAUX (PSA) du 17 septembre 2020, intitulé "Installations sportives de la Planchette"
- Point 5.5 : postulat de Mme M.-D. GENOUD-CHAMPEAUX (PSA) du 17 septembre 2020, intitulé "Le camp de réfugiés de Moria"

1.3 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 AOÛT 2020

Mme la Présidente ouvre la discussion sur le procès-verbal du 27 août 2020 :

Mme Anne CROSET (EA) informe qu'avant la séance de ce soir, elle a transmis à Mme la secrétaire quelques demandes de retouches au PV, dont elle a pris bonne note et elle la remercie. Mais si certaines erreurs ont eu lieu dans le document en question et qui prêtent parfois à sourire, ce n'est pas toujours le cas. A cet égard, elle est persuadée que le nouveau bureau respectera dorénavant les articles 22 et 56 de notre règlement qui disposent et elle cite : « le bureau contrôle la rédaction du procès-verbal, respectivement le bureau adopte le procès-verbal ». Cela dit, elle doit maintenant communiquer la teneur des 9 corrections demandées afin que le Conseil puisse accepter le procès-verbal en connaissance de cause. Elle ira aussi rapidement que possible et aussi lentement que nécessaire. Elle invite l'Assemblée à ouvrir le document en :

- Page 12: intervention de M. J.-M. CARRE : le chemin de Périsset n'existe tout simplement pas. Il y a lieu donc de reformuler et elle propose « **les travaux à proximité de la maison de M. Périsset** ».
- Page 12 : intervention de M. le Municipal G. DEVAUD, avant-dernière ligne, il faut lire : "*les cheminements seront sécurisés pour tout **un** chacun*". La formule inscrite n'a malheureusement pas de sens.
- Page 11 : intervention de M. S. TILLE, dernière ligne : « *Pouvez-vous nous donner un peu plus d'informations sur l'entreprise qui vient s'implémenter ?* » Elle suppose que le verbe correct est « **s'implanter** ». S'implémenter n'existe pas, implémenter est un verbe anglais qui signifie : réaliser, mettre en œuvre.
- Page 15 : intervention de M. le Municipal G. DEVAUD, avant-dernière ligne : « *Il suffit de voir les grues de bois* ». Cela ne veut rien dire. Elle pense qu'il faut comprendre ici les « grumes de bois ». Les grumes sont des pièces de bois qui portent encore l'écorce. Il faut donc lire « **les grumes de bois** ».
- Page 16, cinquième paragraphe : "*pouvez-vous nous expliquer en quoi ces synergies sont incroyables ?*" "**Incroyables**" étant une citation, celui-ci doit être mis entre guillemets.
- Page 17 : en dernière partie du point 2.6, figure un tableau très détaillé des résultats de la votation. Elle demande que ce tableau soit basculé à la page suivante, après les conclusions et à l'endroit où la décision est prise.
- Page 25 : il s'agit là d'un oubli d'une réponse de la Municipalité. Dans son interpellation pour les ECF, elle demandait au point 2 : « *pour quelles raisons la Municipalité demande-t-elle un crédit unique pour*

deux ECF distinctes portant sur deux cours d'eaux ? Qu'en est-il par conséquent des comptabilités ? ». M. le Municipal G. DEVAUD répondait de manière très pertinente par oral et elle cite de mémoire « **il convient que la COGEST suive le dossier** ». Et cet élément-là n'apparaît pas dans le PV.

Note h/PV : la phrase correcte est : "la commission de gestion sera aussi bien inspirée de travailler sur ces ECF à qui il transmettra tous les documents"

- Page 31 : à son intervention, elle avait demandé une séance de **relevée**, qui comme chacun le sait, est une séance qui est censée compléter une séance interrompue. Elle l'a demandée à deux reprises, mais il y avait un tel bruit dans la salle que sa demande est passée à la trappe.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, prie la secrétaire de bien vouloir mentionner au procès-verbal que la Municipalité est présente in corpore. En ce qui concerne la correction du PV, il trouve très intéressant que les gens soient assidus à la lecture du procès-verbal et qu'ils fassent des remarques. En revanche, il n'est bien entendu pas tolérable qu'une personne s'exprime sur les déclarations d'un tiers. À tout moment, ce tiers peut dire que sa déclaration n'est pas la bonne, mais on ne peut pas porter un avis sur les déclarations de quelqu'un en prétendant qu'il s'est trompé. Si cette personne s'est exprimée d'une certaine manière et que cela figure au procès-verbal, cela doit s'arrêter là. Il a participé à cette assemblée, il ne peut donc pas accepter ce genre de remarque. Ou du moins, il s'agira de faire voter chacun des points.

Mme Anne **CROSET** : pour la bonne forme, elle a demandé au bureau de pouvoir entendre la bande enregistrée. Or, elle n'a pas pu le faire. Par conséquent, elle ne peut pas accepter non plus la remarque de M. le Syndic.

M. Cyril **ZOLLER** (Alt.-Verts) souhaite féliciter la secrétaire du Conseil pour son travail et la remercier pour sa patience à l'écoute de tout cela. Il trouve intéressant d'avoir des précisions sur les différents procès-verbaux, mais il remarque qu'il y a principalement une personne qui reprend ces PV régulièrement. Il espère que cette leçon de français n'aura pas lieu à chaque Conseil communal, sinon il faudrait qu'on nous autorise, à ce moment-là, comme dans d'autres conseils, à pouvoir s'activer à d'autres choses, comme par exemple pouvoir travailler sur son ordinateur, cela permettra de bosser quand même. Encore bravo à la secrétaire du Conseil pour son travail et merci pour sa patience. L'Assemblée applaudit.

M. Michel **CLAUDEL** (PSA) pense que depuis quelques temps, les Conseillers assistent à un « Roland Garros » du Conseil communal. Il y a des règlements de comptes, des renvois de balles qui deviennent strictement pénibles pour tout le monde et il ne faut pas s'étonner de voir de plus en plus d'absents lors des séances. C'est fatigant de voir ces règlements de comptes malgré tout le bon travail que les gens essaient de faire. Nous pouvons tous faire des erreurs ou mal s'expliquer. Les virgules, nous savons qu'elles ne sont pas toujours posées aux bons endroits, mais on ne fait pas avancer la commune et de plus, on alimente les journaux qui se font un plaisir de dire que les conseils sont de plus en plus animés, mais que rien n'avance. On fait des répétitions, on revient des années en arrière, on cherche partout où il pourrait y avoir éventuellement une non-réponse ou une réponse non satisfaisante. Pensez-vous que le peuple d'Aigle qui nous a élus, attend que l'on soit sans arrêt en train de se battre plutôt que de faire progresser la commune ? Il faut parler avec le cœur et il faut essayer de le faire battre, tous, à l'unisson, mais pas les uns contre les autres. Nous pouvons tous avoir des idées différentes et heureusement, mais pour la commune, nous devons arriver à se mettre d'accord pour avancer.

Mme la Présidente informe que l'enregistrement des séances ne peut pas être écouté par tous les Conseillers à chaque fois qu'ils le demandent. En cas de doute, si l'un d'entre eux désire entendre une partie de la bande, il devra dorénavant s'adresser à elle et c'est le bureau qui écoutera la bande et qui apportera les modifications au procès-verbal si nécessaire. Ceci afin d'éviter que la secrétaire soit embêtée avec ces demandes incessantes et pour régler ce point avec tout le monde.

M. Bruno **BERSIER** (PLR) demande à Mme la Présidente de confirmer que la personne désirant écouter la bande ne peut entendre que le passage la concernant et non pas l'ensemble du Conseil.

Mme la Présidente répond que cette remarque est judicieuse. L'écoute de la bande servira également s'il y a

un rapport avec la réponse apportée à une question posée. Si la personne a pris des notes sur la réponse donnée et qu'elle constate que la retranscription au procès-verbal n'est pas la même, elle pourra également demander d'écouter la bande. Mais elle répète que seul le bureau ou une partie de celui-ci sera autorisé à l'écouter.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune autre remarque de la part de l'Assemblée ; celui-ci est passé au vote et est **accepté à la majorité** des membres présents **avec les modifications**. (35 oui, 20 refus, 2 abstentions)

M. Bruno **BERSIER** demande quel est le procès-verbal qui a été accepté ?

Mme la Présidente confirme qu'il s'agit du procès-verbal modifié.

1.4 COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Pas de communication.

1.5 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

M. Jean-Luc **DUROUX**, Municipal

- **Luna Park** : la Municipalité a donné l'autorisation d'installer un luna-park sur la place du cirque Knie aux Glariers pour la période du 7 au 25 octobre avec environ une dizaine de manèges. Ce Luna Park sera exploité par la famille Wetzel qui a fait les demandes en bonne et conforme nécessité, avec un plan d'implantation, sanitaire et sécuritaire. Ces manèges seront ouverts les mercredis, vendredis et samedis durant cette période.
- **Quartier de la Planchette** : Le premier problème concerne l'exploitation de la magnifique place de sport mise récemment en service. Nous devons encore régler quelques modalités quant à l'usage qui en est fait. Elle a beaucoup de succès, c'était aussi le but d'installer cette place de sport à la Planchette.

Deuxièmement, concernant les incivilités de manière générale et particulièrement proches des écopoints, un certain nombre de mesures ont été prises notamment avec l'engagement d'un agent de propreté supplémentaire afin de faire de la formation pour les gens qui viennent déposer leurs ordures.

Le troisième point se rapporte à l'agression des policiers, qui s'est déroulée le week-end dernier. Il ne faut pas faire l'amalgame de ces trois problématiques se situant dans ce quartier ; la Municipalité a empoigné ces problèmes et les traite de manière bien distincte. L'agression de policier à la Planchette a eu lieu durant la nuit du 25 au 26 septembre 2020 où plus de 16 policiers sont intervenus dans ce quartier pour faire face à la violence d'une dizaine de jeunes gens âgés de 17 et 23 ans. Ceux-ci s'en sont pris physiquement aux forces de l'ordre ainsi qu'à deux véhicules d'intervention. La Municipalité souligne la gravité des faits qui se sont déroulés à la Planchette. Un tel affrontement est rare et exceptionnel, de tels actes sur l'ensemble du territoire communal ne sont pas tolérés. Ceci est d'autant plus regrettable, car le nombre d'incivilités a diminué ces deux dernières années dans ce quartier, grâce aux interventions régulières et marquées de la police, de jour comme de nuit. Afin d'éviter que de tels incidents ne se reproduisent et que notre ville ne devienne pas le rassemblement régional d'auteurs délictueux, la Municipalité a décidé de renforcer et d'intensifier les mesures sur le plan à la fois préventif et répressif. Ces mesures sont d'une part d'accentuer encore la présence policière et les patrouilles de police, en véhicule et à pied, de jour comme de nuit. La collaboration avec la gendarmerie sera renforcée sur ce secteur. D'autre part, nous allons mettre en place un poste de police mobile ; il s'agit d'un bus installé

temporairement dans le quartier de la Planchette avec des agents de proximité qui assurent une présence en continu, afin d'empêcher les regroupements et les actes problématiques de jeunes qui n'ont aucun lien avec ce quartier. Sur le plan de la prévention, une concertation aura lieu avec l'ensemble des intervenants sociaux ; la commission de jeunesse, le travailleur social des rues et l'association « AMIS », afin d'intervenir préventivement auprès de jeunes fréquentant et habitant le quartier de la Planchette. Nous allons mettre en place également un concept de parrainage semblable à celui déjà en action à la gare avec la participation de bénévoles et coordonné avec la police intercommunale.

Pour donner suite aux agressions commises sur les policiers durant cette nuit du 25 septembre, la Municipalité a pris acte de l'interpellation de quatre jeunes gens âgés de 19 à 22 ans, tous de nationalité étrangère et dont trois n'habitent pas sur le territoire communal. Ils ont été entendus par le Ministère Public de l'Est Vaudois et des investigations pénales sont en cours, car tant les policiers agressés et blessés, que la police du Chablais et la gendarmerie, ont déposé plainte. La Municipalité demande que cette affaire soit traitée avec sévérité par la justice et que toutes les lois actuelles soient dûment appliquées. Devant de tels événements uniques et sans précédent, la Municipalité ne peut pas baisser les bras. Bien au contraire, elle est déterminée et va tout mettre en œuvre pour que le quartier de la Planchette retrouve tranquillité et sérénité et qu'il demeure un lieu où il fait bon vivre en toute sécurité.

Mme Isabelle RIME, Municipale

- **Point de situation du château** : malgré des états des lieux réguliers, des échafaudages autour de la tour Nord-Est du château ont été posés suite à l'effondrement, dû à la pourriture, d'une petite partie de la charpente. Le changement des pièces endommagées, la repose de lattage et de sous-lattage ainsi que des tuiles sont en cours et seront terminés durant la semaine prochaine. Il n'y a eu aucun blessé.
- **Maison de la Dîme** : le piquage du crépi et le regarnissage du plafond de la voûte et des murs de la salle à manger qui se trouve vers l'ancienne écurie, vont être refaits.
- **Installations sportives** : une convention pour l'entretien des installations sportives a été signée avec le Semo, qui porte sur trois nettoyages et entretiens des lieux, à raison de deux fois par semaine d'octobre à avril et trois fois par semaine de mai à octobre, ceci dans le but de garder le plus possible en état ces installations.

M. Grégory DEVAUD, Municipal

- **Domaine viticole** : les vendanges sur les domaines communaux sont terminées. Il y a eu de bons résultats sur les millésimes précédents, à savoir deux médailles d'argent dans la Sélection des vins vaudois pour les deux blancs, une médaille d'or au Mondial du chasselas pour le Clos Maijoz et deux médailles d'or au Mondial de Bruxelles pour les blancs du Clos Maijoz et de la Réserve communale. Les vendanges se terminent, comme dans la plupart du canton, avec une moyenne plus basse que les possibilités, soit 780 gr/m², mais avec d'excellents sondages variant entre 74 et 80, ce qui donne une moyenne de 77,5 degrés Oechsle. Il faudra prévoir un manco pour l'année prochaine d'un peu moins de 20 tonnes, ce qui correspond à 71% du rendement. Seules 54 tonnes sont rentrées sur les 76 de prévues, sur un peu moins de 9 hectares de possibilités que la commune a. Il profite pour remercier de leur collaboration et de l'excellence de leur travail, les 7 familles de vigneron-tâcherons, le personnel de cave, la maison Badoux et la Sté Coopérative Vinicole d'Aigle. N'hésitez pas à user des possibilités d'achat sur les vins communaux en fin d'année.

1.6 ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER

Mme la Présidente Catherine KRÜMEL, selon l'art. 9 du règlement du Conseil communal d'Aigle, procède à l'assermentation de M. Guy-Serge BAER du groupe EA (en remplacement de M. Alain OLIVIER, démissionnaire au 11.08.2020) et qui prête serment selon l'Art. 5 du règlement du Conseil communal.

L'Assemblée compte à partir de cet instant, 59 Conseillers présents.

2. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

2.1 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2020-14 RELATIF À L'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DU RHÔNE

Mme Virginie **CRAUSAZ** (PLR) donne lecture du rapport de la commission.

Mme la **Présidente** ouvre la discussion :

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal, précise, pour la bonne forme et la bonne tenue des débats, qu'il y a eu une confusion de sa part durant la commission, au chapitre mobilité douce. En effet, il est prévu dans ce secteur une réfection de la chaussée dans sa totalité, sur une largeur de 3,20 mètres, plus un trottoir surélevé avec une bordure cyclable, le tout en zone 30 avec un sens unique. Il n'y a pas de possibilité d'avoir un contresens cyclable dans une telle zone. Cependant, tel qu'évoqué dans la discussion, il y a moyen d'implanter, dès l'an prochain, une rue cyclable pour que le cycliste puisse circuler en priorité sur les autres modes d'utilisation au milieu de la chaussée. La confusion a peut-être été faite dans la discussion sur la zone 20 où là, il peut y avoir un contresens cyclable. Mais sur cette rue précisément, la zone 20 telle que présentée, est difficilement, voire impossible à appliquer puisque cela signifierait, comme mentionné dans le rapport et le préavis, qu'il y ait une égalité des surfaces. Et qui dit égalité de surface, dit aucun de trottoir, ni de marquage de trottoir. La priorité dans ce secteur de la ville est la sécurisation des piétons qui l'utilisent très largement. La possibilité d'avoir un trottoir sécurisé surélevé pour les piétons n'est pas possible en zone 20 et l'autre problème qui viendrait à se poser est les places de parc, puisqu'elles ne peuvent pas être accolées l'une derrière l'autre dans une zone 20 ; que ce soit sur le domaine public ou privé. Cela nécessiterait de réaménager l'ensemble de cette place. La question de la circulation par rapport aux cycles, on peut largement l'imaginer à la rue de la Gare ou dans le nouveau quartier Sous le Bourg par lequel il y a possibilité de rejoindre la coop Via la rue du Molage. Il s'attendait à cette demande de la commission quant à l'implantation d'une zone 20, ce que nous ferions avec plaisir dans la partie du nouveau quartier Sous le Bourg qui est un secteur pavé en train de se construire. Cette rue et cet espace sont totalement dévolus en zones 20. Cela lui paraissait important de préciser ces éléments. Il reste navré pour cette confusion et pour le mélange de ces trois éléments.

M. Samuel **OBI** (Alt.-Verts) aimerait savoir comment procéder et que voter. Le rapport est clairement contradictoire par rapport au préavis. Dans le rapport, il est stipulé deux fois qu'il y aura un contresens cyclable. Il aimerait savoir si le rapport doit être amendé ? Est-ce le rapport qui fait foi ? Ou est-ce qu'il faut le retirer pour que la commission délibère encore une fois ? Il a l'impression que les commissaires ont compris dans ce sens-là, car c'est un élément essentiel dans ce projet.

Mme la **Présidente** répond qu'il faut voter les conclusions du préavis, donc l'argent que l'on accorde à la Municipalité comme crédit pour ce projet. Dans les conclusions, il n'est pas fait mention des zones 20 ou 30. On vote d'accorder à la Municipalité le crédit pour faire le projet.

M. Grégory **DEVAUD** : confirme les dires de Mme la Présidente. De plus, cela sera indiqué au procès-verbal. Nous avons cru comprendre que c'était une inquiétude au niveau de la commission qu'il puisse y avoir une possibilité dans un deuxième temps, d'avoir un régime de circulation permettant le double sens cyclable puisqu'on se rend assez vite compte dans la rue que cela peut poser problème pour la sécurité des piétons, respectivement des cycles et des véhicules dans un certain sens. Cela nous paraissait important de le préciser pour rassurer la commission, puisqu'il est mentionné quelques lignes plus loin, que la commission s'inquiète de cette circulation à double sens. A présent, si le Conseil souhaite le rapporter, on peut débattre et échanger sous la forme d'un vœu par exemple.

M. Samuel **OBI** prends note et trouve quand même décevant, car en lisant le rapport de la commission, il était

content de voir que l'on pouvait réaliser cette piste qui est un axe important à ses yeux. On investit beaucoup de temps et d'argent dans un projet en plein centre, on doit être capable de faire un contresens cyclable à cet endroit-là. Et il apprend au dernier moment que finalement le rapport n'est pas correct. Dans cet esprit-là, il propose de faire un amendement dans les conclusions et de reprendre la phrase qui est dans le rapport qui dit : *« après les travaux, la circulation des cyclistes se fera dans les deux sens, tandis que la circulation des véhicules en sens unique »*. Simplement, parce qu'il trouve décevant que l'on communique toujours ici que l'on veut améliorer la circulation des cyclistes. On fait d'Aigle une ville pour les vélos, on nous dit toujours de faire des projets pour le cyclisme et à présent que l'on se retrouve devant du concret, on nous dit que finalement les cyclistes doivent faire un détour, croiser des rails de train ce qui n'est pas sans danger. C'est décevant et le résultat sera que si on fait ce qui est prévu, les cyclistes rouleront sur les trottoirs. On a l'occasion de faire mieux, on doit faire mieux à cet endroit-là. Il souhaite vivement présenter son amendement.

Amendement de M. Samuel OBI (Alt.-Verts)

« après les travaux, la circulation des cyclistes se fera dans les deux sens, tandis que la circulation des véhicules se fera en sens unique ».

M. Philippe **PASCHE** (PLR) : l'existence de contresens en piste cyclable dans les routes à sens unique est quelque chose de relativement courant que l'on trouve notamment dans les grandes villes outre Sarine. C'est quelque chose de techniquement faisable et qui existe de manière assez fréquente. Il existe d'ailleurs une fiche technique du Bpa à ce sujet, qui donne des recommandations sur la manière des conditions dans lesquelles cela peut être fait. Et l'une des recommandations parle d'une largeur minimum de la chaussée de 3,5 mètres. Nous avons 3,20 mètres, nous sommes juste en dessous. C'est un peu dommage, car il est vrai que le contresens ici pourrait se faire. Nous pouvons prendre note de la déclaration de M. le Municipal DEVAUD qui indique qu'au 1er janvier, il y aura une nouvelle solution qui est d'avoir une rue cyclable. Formulons alors cela comme un vœu, parce qu'il doute qu'un amendement de ce genre soit juridiquement recevable. Et demandons l'engagement de la Municipalité de tout faire en sorte que, sur cette base-là, elle prenne les mesures en début d'année, pour introduire dans les conditions de base légale possible, ce double sens. Car le double sens à un sens, là aussi, pour éviter des détours.

M. Samuel **OBI** insiste pour parler de cette phrase qui est faite. Pour préciser, la rue cyclable n'inclut pas forcément de contresens cyclable. Il insiste sur ce point-là. Il faut trouver une solution, nous n'avons pas encore commencé les travaux, c'est l'occasion maintenant ou jamais, car une fois les travaux terminés, nous ne pourrions certainement pas revenir en arrière.

M. François **DELADOEY** (UDC) cite un exemple à Aigle qui déploie déjà ses effets ; il se trouve à la descente de la place du Centenaire, en dessous de chez Amiguet-Martin. C'est une zone 30 avec un contresens cyclable.

La parole n'étant plus demandée.

VOTE SUR L'AMENDEMENT PROPOSE PAR Samuel OBI (Alt.-Verts)

Refusé à la majorité // REFUS : 22 - oui : 17 - quelques abstentions

M. Philippe **RANC** (Alt.-Verts) souhaite soumettre au nom du groupe Alt.-les Verts, un deuxième amendement. Il a entendu les remarques de M. le Municipal DEVAUD sur la zone 20. Il n'est cependant pas totalement convaincu que ce ne soit pas possible de le faire quand on observe le nouveau quartier qui est bientôt fini avec la création de ses deux nouvelles rues piétonnes. Le groupe estime que cela serait une belle transition entre les zones 30 et 50 d'avoir cette rue, ou du moins une partie de cette rue en zone 20, zone de rencontre. C'est pour cette raison qu'il propose d'amender et de rajouter au point 4, l'amendement suivant :

Amendement de M. Philippe RANC (Alt.-Verts)

Point 4 : « la rue du Rhône sera mise en zone 20 km/h dès la fin des travaux qui garantit les possibilités de

parking selon le plan prévu et en meilleure adéquation avec la création du quartier de Sous le Bourg »

La discussion est ouverte :

M. Grégory **DEVAUD** entend bien cette proposition d'amendement. Une partie de l'Assemblée a bien compris la volonté de la Municipalité de vouloir sécuriser avant tout ce secteur. Elle souhaite pouvoir fêter tout prochainement la première zone 20 à Aigle. Il y a d'ailleurs des projets, en particulier sur les chemins de Rochebord et des Payernettes qui se prêtent parfaitement bien dans des quartiers habités sur les côtés. On peut imaginer, dans ces quartiers-là, implanter des zones 20. Il y a d'autres quartiers, d'autres secteurs de la ville aussi, en particulier sur les entrées du nouveau quartier Sous le Bourg. Par contre, sur ce secteur de la rue du Rhône, la Municipalité a proposé une rue avec une chaussée, une amélioration de la sécurisation des piétons et des cycles, avec un trottoir continu. A cet effet, il y a eu un échange de servitude avec un terrain privé qui a été prévu pour garantir la continuité de ce trottoir largement utilisé. Ce trottoir ne pourrait pas être implanté en zone 20, et surtout pas surélevé et encore moins avec une bande de marquage au sol. La Municipalité encourage à refuser cet amendement, mais elle prend l'engagement de vraiment pouvoir étudier différentes solutions pour implanter très prochainement une zone 20 dans la ville. C'était d'ailleurs dans un projet sur la traversée de l'avenue Chevron et de la place du Marché. C'était aussi le projet d'avoir une belle zone de rencontre en traversée de ville, qui avait du sens, avec les largeurs nécessaires et qui répondait à la topologie de la zone. M. DEVAUD prie l'Assemblée de refuser cette proposition pour ce projet précis.

M. Philippe **RANC** ne veut pas épiloguer et faire un débat sans fin sur cette rue. Il souhaite seulement témoigner de sa journée à Bulle, ville nettement plus avancée en matière de zones 20 et 30. En tant qu'automobiliste, il a été agréablement surpris de constater que ces zones 20 étaient très contraignantes lorsque l'on veut se rendre à un endroit précis. Cette route avait à sa gauche une crèche, à droite une école. Il était 11h45, des élèves partout sortaient de l'école, il y avait un quartier de villas avec beaucoup d'enfants et il a pu constater que ces zones 20 fonctionnent. Il trouve un peu dommage dans notre commune, de ne pas avoir le courage politique pour suivre l'exemple d'autres régions. On revient toujours avec les mêmes explications et il est un peu déçu. Il aimerait que cette assistance ait un peu de courage et accepte cet amendement.

M. Nicolas **BIFFIGER** (Alt.-Verts), s'il a bien compris, le premier amendement a été passé au vote. Or, selon l'art. 77 du règlement, on passe au vote lorsque la discussion est close. S'il a bien compris, la discussion a été fermée et nous avons voté. A présent, nous devons voter le préavis, sauf motion d'ordre pour revenir à la discussion. A son avis, il y a vice dans la procédure de ce vote.

Mme la Présidente a fait voter l'amendement car la discussion n'était plus demandée. M. RANC ayant finalement renoncé à intervenir. Elle n'aurait peut-être pas dû lui redonner la parole et lui redonner la possibilité de déposer cet amendement. Est-ce que cela modifie beaucoup la bonne marche de ce Conseil ? Le Conseil souhaite-t-il qu'elle mette au vote la décision de pouvoir procéder de la sorte et de voter ce deuxième amendement ?

M. Nicolas **BIFFIGER**, à son avis, il doit y avoir une motion d'ordre pour revenir à la discussion. Celle-ci a été close, la procédure de vote a commencé. Nous devons la poursuivre et ne pas revenir en arrière. Sinon il y a un vice dans la procédure.

Mme la Présidente estime que la discussion était close par rapport à l'amendement et l'a fait passer au vote. Ensuite, il ne lui semble pas avoir dit que la discussion était close. Nous avons voté l'amendement et non les conclusions du rapport.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR L'AMENDEMENT PROPOSE PAR Philippe RANC (Alt.-Verts)

Refusé : à la majorité - oui : 9 - refus : 34

Mme la Présidente donne à nouveau lecture des conclusions du préavis N° 2020- 14 et fait passer l'objet au vote

VOTE SUR LES CONCLUSIONS PROPOSEES, identiques sur le fond à celles du préavis municipal

En conclusion, la Commission, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- Vu le préavis N° 2020-14 ;
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 1'367'790.- TTC pour la requalification de la rue du Rhône, telle que présentée, sous déduction des subventions à recevoir ;
2. D'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, le montant de 1'367'790.- TTC ;
3. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la part correspondant aux travaux liés aux eaux et égouts sera prélevée sur les comptes de réserves y relatifs, pour autant qu'ils soient suffisamment approvisionnés. Le solde sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.

Acceptation : à la majorité (42)

2.2 PRÉAVIS MUNICIPAL N° 2020-16 RELATIF À LA RÉALISATION DU DEUXIÈME TRONÇON DU CHEMIN DE LA BIOLE

M. Marc-Olivier **DRAPEL** (PLR) donne lecture du rapport de la commission.

La discussion est ouverte.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis N° 2020-16 et fait passer l'objet au vote.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS PROPOSEES, identiques sur le fond à celles du préavis municipal

La Commission, à l'unanimité, a l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- Vu le préavis N° 2020-16 ;
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 363'000.- TTC pour la réalisation du deuxième tronçon du ch. de la Biole, telle que présentée ;

2. D'autoriser la Municipalité de prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 363'000.- TTC le moment venu, aux meilleures conditions ;
3. D'approuver le financement tel que proposé, à savoir : la part correspondant aux travaux liés aux eaux et égouts sera prélevée sur les comptes de réserves y relatifs, pour autant qu'ils soient suffisamment approvisionnés. Le solde sera amorti selon nos disponibilités, mais au maximum sur 20 ans.

Acceptation : à la majorité - Abstention : 1

2.3 PRÉAVIS N°2020-18 A CARACTERE D'URGENCE DU LUNDI 31 AOÛT 2020 RELATIF À UNE DEMANDE DE CRÉDIT POUR FINANCER UNE MESURE DE RELANCE COVID-19, EN FAVEUR D'UNE ACTION DE SOLIDARITÉ ENVERS DES ENTREPRISES AIGLONNES

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) donne lecture d'une partie du rapport de la commission.

La discussion est ouverte :

M. Jean-Paul **JOTTERAND** (PLR) ajoute que la position de la COFIN n'est pas tout à fait comme les deux précédents préavis. Sur le principe oui, mais là, il s'agit d'une question technique et nous avons fait un amendement. Nous demandons de remplacer, au point 3, 10 ans par 5 ans. Comme habituellement lors de telles dépenses. Il demande de soutenir cet amendement.

Amendement de la COFIN :

*« remplacer la durée d'amortissement de maximum 10 ans par une durée de **maximum 5 ans.** »*

M. François **DELADOEY** (UDC), au nom du groupe UDC, relève que les points qui ont été soulevés par le postulat de M. BADAN Didier ont été quasiment tous repris et félicite. Il relève aussi que nous ne faisons pas de distinction sur tous les citoyens aiglons. Il se souvient d'une dernière discussion qu'il avait eue avec la présidente du groupe socialiste qui s'insurgeait que tout le monde ne soit pas traité de cette manière-là. Il soulève que l'argument UDC est passé et il soutient aussi personnellement l'amendement qui a été déposé par la COFIN.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, soutient également cet amendement.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

VOTE SUR L'AMENDEMENT PROPOSE PAR LA COFIN

Acceptation : à la majorité - Abstentions : 1

Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis N° 2020-18 et fait passer l'objet au vote.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS AMENDEES DU PREAVIS

En conclusion, la commission, unanime, a l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- Vu le préavis N° 2020-18 ;
- Oui le rapport amendé de la Commission chargée de l'étude de cet objet ;
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de CHF 180'000.- HT pour financer une mesure de relance CoVid-19 en faveur d'une action de solidarité envers les entreprises aiglones ;
2. D'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter, si nécessaire, le montant de CHF 180'000.- HT le moment venu, aux meilleures conditions ;
3. D'amortir ce montant par prélèvement sur la réserve spéciale pour crises économiques ou sanitaires pour autant qu'elle soit suffisamment approvisionnée. Le solde sera amorti selon nos disponibilités, mais au **maximum sur 5 ans**.

Acceptation : à la majorité - Abstentions : 2

3. RÉPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

4. MOTIONS DÉPOSÉES

5. POSTULATS DÉPOSÉS

5.1 POSTULAT POUR SOUTENIR LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AIGLONS

M. Lionel **BILECCI** (Alt.-Verts) donne lecture du rapport du postulat.

La discussion est ouverte :

La parole n'étant pas demandée, **Mme la Présidente** donne lecture des conclusions de la prise en considération du postulat C. Reber :

Prise en considération du rapport relatif à l'étude du postulat C. REBER

En conclusion, la commission, à l'unanimité, a l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre en considération le postulat.

Acceptation : à la majorité – abstention : 6

5.2 A QUAND LA RÉNOVATION DE LA SALLE DE L'AIGLE-ANCIENNE SISE AUX GLARIERS

M. Fabrice **COTTIER** (PLR) donne lecture du postulat.

La discussion est ouverte :

Mme Isabelle **RIME**, Municipale, répond que la Municipalité est consciente que ce bâtiment est en fin de vie. Elle répondra aux questions de ce postulat par le biais d'un préavis le plus rapidement possible.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

VOTE SUR LA PRISE EN CONSIDERATION AVEC RENVOI EN MUNICIPALITE

Acceptation : à la majorité – refus : 9 - abstention : 2

5.3 POUR UN EMBELLISSEMENT ET UNE MISE EN VALEUR DE NOTRE PATRIMOINE.

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) donne lecture de son postulat.

La discussion est ouverte :

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, retient la proposition de renvoi en commission qu'il prie d'appuyer, dans la mesure où il y a une liste assez longue de suggestions qui est faite. Le passage en commission pour se positionner préalablement avant de poursuivre les travaux, est quasiment indispensable.

M. Louis **GOY** (Alt.-Verts) ajoute un point à l'inventaire du postulat de M. FAVRE pour embellir notre ville : il s'agirait de disposer d'arbres que l'on poserait tout au long de la rue du Bourg et la rue Farel afin de leur conférer une plus-value agréable aux yeux de tous. Cela agirait sur l'humeur des passants, des touristes et aiderait l'esthétique de ces deux rues piétonnes. Ils favoriseraient aussi le regard qu'ont les commerçants de la ville qui passent une plus grande partie de leur temps professionnel dans ces rues piétonnes.

M. Philippe **RANC** (Alt.-Verts) remercie pour cette liste de courses, mais plus sérieusement, il n'est pas sûr d'avoir bien saisi de quoi exactement veut parler cette commission. On a une liste de choses à laquelle il aimerait aussi rajouter des zones 20 ; chaque parti pourrait rajouter différentes choses. Il a le sentiment qu'on était en fin de soirée, autour d'un verre et que chacun a donné des idées à inscrire sur une feuille. Peut-on lui expliquer de quoi va parler cette commission ? Quel va être le thème ? Parce qu'on parle de photos, de trompe l'œil, de WC public, etc.. C'est tout de même un peu disparate et cela l'interpelle un peu.

M. Alexandre **FAVRE** répond que ces réflexions sont tout à fait intéressantes, car elles vont dans le sens de ce postulat. L'idée de le renvoyer en commission pour que chaque parti puisse amener des idées, est excellente. Mais ce n'est pas une liste qui a été faite autour d'un verre, il s'agit de réflexions qui sont sorties. Il est bien mentionné que c'est une liste non-exhaustive, qui mérite une réflexion approfondie. Il y a des choses utopiques, des choses biens, selon les goûts et les couleurs de chacun. La proposition de M. GOY mérite d'être étudiée et est tout à fait d'accord avec M. RANC sur le fait que chaque parti vienne avec leurs propositions. Avec 140 yeux, on est bien plus fort qu'avec 2 yeux. Toujours est-il que cela va tout à fait dans le sens de ce postulat.

Mme Anne **CROSET** (EA) : à ce stade, elle ne viendra pas avec une proposition, mais simplement avec quelques rappels. Dans le dernier PV, la question de la signalisation apparaît à deux reprises. M. le Municipal DEVAUD fait remarquer qu'une intervention de M. le Conseiller BADAN est pertinente. Dans la réponse au vœu n°4 de la COGEST, il est indiqué qu'une étude sur la signalisation va bientôt sortir. S'agissant des WC publics, elle croit se rappeler que Mme la Municipale RIME avait indiqué au conseil, il y a quelques mois, qu'elle allait se pencher sur le problème des WC publics. Quant à l'éclairage public, nous sommes encore en attente d'une réponse circonstanciée à la motion de Mme la Conseillère Kathryn HESS BELLWALD, intitulée « pour un éclairage intelligent de notre ville ». Par conséquent, il semble que ce postulat, bien qu'animé des meilleures intentions, tombe un peu comme un cheveu sur la soupe.

M. Samuel **OBI** (Alt.-Verts) remercie M. FAVRE pour toutes ses bonnes idées. Il rejoint les propos de M.

RANC ; il trouve ce postulat un peu flou. Au lieu de créer une commission ad hoc, nous avons déjà deux commissions consultatives qui existent : la commission de développement et la commission d'entretien. Il pose la question à la Municipalité : ne vaut-il pas mieux leur adresser cette liste et de discuter avec eux ?

M. Philippe **PASCHE** (PLR) : sur la forme, il est vrai que le renvoi à une commission est une question de prise en considération. Ce passage de prise en considération, selon notre règlement, permet justement de faire aussi une vue d'ensemble de l'avis de tous les partis avant de renvoyer le postulat en commission. Et c'est bien cela le sens de la démarche. Sur le fond, cela fait des années que nous cherchons, par diverses propositions et solutions, de trouver la démarche idéale pour embellir et mettre en valeur le patrimoine historique, culturel et touristique de notre ville. On est chaque fois parti avec des approches un peu conceptuelles. Cela se termine avec de magnifiques études et de magnifiques rapports, par contre, en termes de concrétisation, il ne se passe pas grand-chose. Ce n'est pas une critique, parce que c'est relativement compliqué, car chaque fois, il y a des interférences avec d'autres projets en cours. Mme CROSET les a d'ailleurs cités et bien indiqués. La proposition de ce postulat a pour objectif de passer à l'action par une série de petites mesures que nous demandons à la Municipalité de développer après avoir passé dans cette commission de prise en considération ; pour permettre d'agir rapidement. Certaines mesures doivent certainement passer par le budget ordinaire de l'année prochaine, d'autres mesures pourront passer par des préavis ad hoc par la suite. Ce postulat permettra d'agir, car c'est quand même dommage que toutes les propositions se terminent par des rapports ou des études qui restent toujours en attente du rapport et de l'étude suivante. Ici, nous avons une démarche ouverte, très pragmatique, qui permet d'associer l'ensemble du Conseil tant sur la forme que sur le fond. Il invite l'Assemblée à soutenir ce postulat.

Mme Anny **HERTIG** (EA) demande d'avance pardon pour son impardonnable naïveté. Par l'embellissement, on pourrait dire « orner ». C'est apporter un ornement à quelque chose qui existe déjà. Dans les communications de la Municipalité, Mme la Municipale RIME vient de nous informer de l'incident survenu à la charpente du château. Et son dernier propos était que la salle de l'Aigle-Alliance était en fin de vie. Elle se souvient d'avoir demandé, il y a une quinzaine d'années, s'il y avait un programme aiglon de réfection sérieuse de la ruelle Jérusalem. On lui avait répondu qu'il n'y avait pas de tel programme. D'autre part, nous avons tous vu le commentaire de la COFIN à chacun des préavis votés. Il lui semble qu'embellir la ville d'Aigle, c'est que les réfections sérieuses, profondes, qui sont déjà devant et qui sont nécessaires, soient faites correctement et elle croit que cela sera un embellissement maximal.

M. Michel **CLAUDEL** (PSA) remercie le PLR pour toutes les idées qu'ils ont eues, mais il en manque une qui est primordiale et dont on discute depuis le début. On veut des vélos en ville et dans les deux sens et on ne voudrait plus de voiture. Alors, nous pourrions ajouter une idée à cette liste : supprimer les taxis et puisque nous avons pas mal de chômeurs, surtout avec le COVID, nous pourrions leur acheter des vélos avec remorques pour balader les gens d'Aigle, leur faire visiter la rue Jérusalem, le château. Et cela serait une attraction pour la ville. Mais on ne peut pas demander à une commune, chaque fois qu'il y a du gravier qui n'est pas tout à fait à sa place, de le remettre en place parce qu'il gêne Monsieur ou Madame ! La liste présentée là est très très courte. Il faut voir comment on a augmenté le procès-verbal à tous les conseils, il n'y a pas de limite.

M. Alexandre **FAVRE** a plaisir de voir ce débat qui s'installe, c'est plaisant puisqu'on est là pour ça. Il remercie les Conseillers. Toutes les remarques sont entendues et vont dans le sens de ce postulat. Pour ceux qui ont des idées, il leur suggère d'aller dans la commission. Le but n'est pas d'imposer une liste, il est bien marqué que ce sont des suggestions. Ce n'est pas exhaustif, cela mérite réflexion. Dire que ces idées ont été lancées sur une table en fin de soirée, selon certaines personnes, n'est pas vrai du tout. Profitons de faire des petites touches qui ne coûtent pas forcément cher mais, mis bout-à-bout, peuvent apporter une plus-value.

M. Frédéric **BORLOZ** : ce bref débat est la démonstration nécessaire pour renvoyer en commission. On voit qu'il y a des idées supplémentaires, certains ne sont pas très enthousiastes sur ce débat de prise en considération, mais la commission peut la modifier, elle peut être partielle ou complétée, mais ce débat-là doit absolument aller en commission.

M. Samuel **OBI** demande pourquoi ce ne sont pas les commissions consultatives d'entretien et développement qui s'occupent de cela.

M. Frédéric **BORLOZ** répond que la commission aura l'occasion de rappeler un peu les missions des commissions consultatives. Mais en l'occurrence, le Conseil communal peut faire des propositions à la Municipalité, mais ne peut pas les adresser aux commissions. La Municipalité prend cela en main, au travers d'une commission, qui traitera la prise en considération de ce postulat. Une commission ne répond pas à une intervention de Conseillers.

La discussion n'est plus demandée. Elle est close.

Vote sur la prise en considération du postulat avec renvoi en commission ad hoc

Acceptation : à la majorité (35) - Refus : 9 – quelques abstentions

5.4 POSTULAT : INSTALLATION SPORTIVES DE LA PLANCHETTE

Mme Marie-Dominique **GENOUD-CHAMPEAUX** (PSA) donne lecture de son POSTULAT.

Mme Isabelle **RIME**, Municipale, remercie Mme la Conseillère GENOUD-CHAMPEAUX. Elle trouve dommage d'avoir passé l'interpellation en postulat, car elle pouvait lui apporter toutes les réponses ce soir. Elles lui seront transmises autrement.

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) est surpris par ce postulat. Lors de la dernière séance du Conseil, nous avons voté la motion de Mme GENOUD-CHAMPEAUX qui demandait un délai de 10 jours pour déposer les postulats et motions. Il semblerait ce soir que l'interpellation ait été changée en postulat au dernier moment, sans respecter le délai. Il trouve dommage que dès la première séance, la motionnaire fasse le contraire. De plus, s'il est d'accord sur beaucoup de points du postulat, il tient quand même à préciser que les arbres, ce n'est pas comme des carottes. Les carottes, en 6 mois, elles ont poussé et sont mangées. Les arbres, eux, se développent sur plusieurs années. Il faut aussi laisser le temps aux plantations d'avoir le volume final. Pour les zones d'ombre dans le complexe lui-même, il y a aussi un côté dangereux : en automne, il y a des feuilles mortes, de l'humidité. Pour les écoles qui font du sport tôt le matin, avoir des gros arbres à l'intérieur du contexte n'est pas forcément compatible, surtout lorsqu'ils perdent des feuilles.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, trouve ces trois questions un peu embêtantes. La première est vraiment une question d'interpellation, la deuxième est une question de postulat. Mais il faut rester attentif sur le fait que l'on demande à la Municipalité de repenser. Ce qui est dommage, c'est que si on dépose d'abord une interpellation pour nous demander d'écrire quelque chose, après, on peut nous demander de repenser. Mais là, en l'occurrence, nous n'avons même pas la possibilité de répondre. Si Mme la Conseillère nous demandait de repenser, il s'agirait d'un postulat. Quant à la troisième question, vous nous demandez de faire quelque chose, il s'agit donc d'une motion. Pour être sincère, s'il y a bien quelque chose qu'il faut renvoyer en commission pour la prise en considération, c'est cela. Au final, nous ne savons pas comment prendre ce postulat en considération ni comment le traiter. Si l'Assemblée veut le prendre en considération, c'est pour le renvoyer en commission.

Mme Marie-Dominique **GENOUD-CHAMPEAUX** est désolée pour ce méli-mélo. Ce n'était pas forcément évident, il y a eu quelques allers-retours qui se sont passés et qui ont abouti à ce changement. Toujours est-il que, sans aller plus loin, elle est d'accord avec cette idée d'aller en commission qui pourrait peut-être débattre de ces différents points. Car c'est quelque chose qui est constaté dans ce quartier et c'est récurrent. Un moment donné, il faut prendre les décisions et être un peu plus correctif. Mais probablement qu'une commission pourrait débattre de ces points-là.

La discussion n'est plus demandée. Elle est close.

Vote sur la prise en considération du postulat avec renvoi en commission ad hoc

Acceptation : à la majorité : oui : 33 - refus : 13

5.5 POSTULAT : LE CAMP DE RÉFUGIÉS DE MORIA

Mme Marie-Dominique **GENOUD-CHAMPEAUX** (PSA) donne lecture de son postulat.

La discussion est ouverte :

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, considère ce drame incontestable comme une tragédie humaine. Il ne peut s'exprimer là-dessus, seulement le constater. D'aucune manière, cette proposition ne peut être appliquée par la Municipalité, mais il propose de faire une résolution pour marquer un message de soutien, car ce sujet est hors champ d'application, hors cadre de ses responsabilités. Elle ne peut pas s'immiscer dans une procédure d'immigration ou de refuge en Suisse, quelle que soit la situation des gens qui sont dans le besoin. Les maires de ces villes ont fait de la communication. Ils placeront les gens que la Confédération, via les cantons, leur demandera de placer et si le canton nous attribue des gens, nous les accueillerons avec plaisir. Pour témoigner un message de solidarité vis-à-vis de ces personnes, il faut déposer une résolution, qui consiste à dire que le Conseil veut témoigner de sa solidarité et la commune le fera volontiers. C'est avec tristesse qu'il demande aux Conseillers de ne pas entrer en matière, car ce n'est réellement pas de la compétence de la Municipalité.

Mme Marie-Dominique **GENOUD-CHAMPEAUX** est consciente de cette réponse et elle pensait bien que M. le Syndic allait répondre quelque chose de ce type-là. Ce qu'elle demande simplement, c'est s'il est possible de manifester cette même ouverture, même si ce n'est que de la communication symbolique que peut faire la ville d'Aigle dans une situation pareille. Comment peut-elle se raccorder à des gens qui se mettent à disposition ? Ce n'est pas du tout de « décider », mais en même temps, est-ce une raison pour ne pas se mettre à disposition ou faire savoir qu'il y a une éventuelle possibilité à Aigle au cas où le canton nous le proposerait ?

M. Philippe **RANC** (Alt.-Verts) pense que la vie est faite de symbole. Il est assez fier d'être dans une ville où l'on s'est engagé pour quelque chose, où on a annoncé quelque chose, et quand bien même, nous sommes sûrement tous conscients de ne pas avoir forcément les capacités de changer le monde. La communication dont a parlé M. le Syndic, qui est féru de communication, en période pré-électorale, il serait bon de commencer dès ce soir de faire un peu de communication. Il pense que c'est une bonne raison pour laquelle nous pourrions accepter ce postulat.

M. Philippe **PASCHE** (PLR) se dit très proche et très touché par cette démarche. Il y a tout intérêt à aller dans le sens et de suivre la proposition de M. le Syndic : revenir à l'interpellation selon le règlement et en fonction de la réponse, faire voter une résolution qui corresponde à notre texte. C'est une déclaration forte de ce Conseil. Ne renvoyons pas la balle à la Municipalité. Si nous estimons que cette démarche est correcte, c'est au Conseil de s'engager et non à la Municipalité qui n'a pas les compétences. Si les Conseillers souhaitent un message politique et social sur ce sujet, il doit faire le nécessaire et en faire une interpellation suivie d'une résolution. Il suffit d'appliquer le règlement et cela peut se faire de manière efficace et par la voix du Conseil.

M. Bernard **BOREL** (Alt.-Verts) reste dans la ligne que propose M. PASCHE et il propose que l'on considère les propos de M. le Syndic à l'interpellation et que le PSA fasse une résolution que le Conseil puisse voter.

Mme la Présidente fait son mea culpa, car elle a conseillé à Mme GENOUD-CHAMPEAUX de passer cette interpellation en postulat. Ce qui lui paraissait plus adapté à la question posée et à ce qu'elle demandait. Mais nous allons devoir voter sur le postulat qui a été mis à l'ordre du jour.

M. Bernard **BOREL** ne trouve pas l'idée bonne de transformer cette interpellation en postulat. Mais revenons au fait où il s'agissait d'une interpellation et faisons une résolution. Certes, ce n'est pas prévu dans le

règlement, on fait de la politique, mais il faut aussi parfois la dépasser.

M. Philippe **PASCHE** soutient la proposition de M. BOREL et gardons juste le mot « amour » et acceptons de transformer ce postulat en interpellation.

Mme la Présidente, pour simplifier, demande aux Conseillers d'approuver la transformation de cette interpellation en postulat, ceci avec l'accord de Mme GENOUD-CHAMPEAUX.

Transformation du postulat en interpellation :

Acceptation : à la majorité (34) - Refus : 9 – quelques abstentions

Mme **Marie-Dominique GENOUD-CHAMPEAUX** va suivre le conseil de M. PASCHE. Elle s'excuse de ses connaissances limitées en politique et elle veut bien déposer une résolution. Avec la collaboration de M. PASCHE, elle propose la résolution suivante :

« le Conseil communal souhaite que la Commune d'Aigle soutienne, dans le cadre de ses compétences et possibilités, les mesures qui pourraient être prises par la Confédération pour l'accueil de réfugiés du camp de Moria »

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

Vote sur la résolution proposée par Mme Marie-Dominique GENOUD-CHAMPEAUX et M. Philippe PASCHE

Acceptation : à la majorité (42)

Mme la Présidente remercie l'Assemblée pour sa largesse d'esprit et d'avoir accepté de traiter ce cas de manière peu "étalée".

6. INTERPELLATIONS DÉPOSÉES

Mme la Présidente passe la parole à Mme Kathryn **HESS-BELLWALD** (EA) qui donne lecture de son Interpellation "Coût des complexes scolaires et sportifs".

La discussion est ouverte :

M. Alexandre **FAVRE** (PLR) demande s'il s'agit d'une interpellation ou d'une proposition individuelle ? S'il s'agit d'une interpellation, celle-ci n'a pas été prévue à l'ordre du jour.

Mme la Présidente répond que seuls les motions et les postulats doivent être annoncés comme décidés sur la proposition. Les interpellations n'en faisaient pas parties.

M. Alexandre **FAVRE** s'étonne de pouvoir déposer une interpellation à n'importe quel moment.

Mme la Présidente répond que la proposition des 10 jours, comme décidé par le Conseil, concerne uniquement les postulats et les motions. Les interpellations n'en font pas partie.

M. Alexandre **FAVRE** : ces interpellations doivent-elles pas être déposée en début de séance et annoncées à l'ordre du jour ?

Mme la Présidente répond que les interpellations lui ont été remises avant le début de la séance et ne les a pas rajoutées à l'ordre du jour. Elles seront donc mises à l'ordre du jour lors de la prochaine séance du Conseil.

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Fabrice **COTTIER** (PLR):

Le PLR d'Aigle s'interroge sur l'état d'avancement du préavis 2020-12 concernant les garages à la rue des Alpes, ainsi que le préavis 2020-15 concernant la réfection de la ruelle Sous le Bourg. Ils n'étaient pas à l'ordre du jour du Conseil de ce soir. En effet, les commissions se sont réunies les 26 août et 9 septembre pour le préavis 2020-12 et le 2 septembre pour le préavis 2020-15. Depuis, il n'a pas été prévu, pour ces commissions, de se revoir pour ces préavis. A ce jour, aucun rapport n'a été transmis aux commissaires respectifs de la part des rapporteurs pour consultation. Nous nous posons la question suivante : pourquoi ce délai d'attente est-il aussi long ; 20 jours pour le premier préavis et 27 jours pour le second, après la dernière séance de commission. D'autant plus que le préavis 2020-15 était étroitement lié au 2020-14, avec les mêmes commissaires, le même soir et dont celui-ci a pu être traité ce soir. Cela aura pour conséquence d'être traité lors de la séance du Conseil le 11 novembre prochain, ce que nous espérons. Peut-être que les rapporteurs des préavis concernés qui sont l'UDC et l'Entente Aiglonne auront un motif valable et qu'ils pourront nous renseigner ce soir.

Mme la Présidente informe que M. BADAN attend encore une réponse. Elle ne croit pas que cela soit mentionné à quelque part dans le règlement, le délai pour rendre un rapport. Si les premiers membres estiment qu'ils n'ont pas toutes les réponses pour pouvoir rapporter, cela sera traité au prochain Conseil.

M. Louis **GOY** (Alt.-Verts):

Lors d'une discussion informelle, il a été question que cet automne verrait les dernières vendanges de la vigne sise sur la parcelle de la propriété « Mon Séjour ». Doit-on comprendre que le Conseil communal va recevoir prochainement un préavis concernant l'aménagement du parc et le règlement pour son usage public ?

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal répond que lors de cette discussion informelle, il a été évoqué la possibilité, dans le plan directeur communal présenté au travers des 3 sites d'exposition, de proposer qu'à l'avenir, on puisse élargir ce parc et en faire un véritable poumon vert dans ce secteur. Certains éléments pourraient se précipiter, mais il n'y a pas de décision définitive à ce jour, sur l'avenir de cette vigne. Ils pourraient se précipiter en fonction de certaines demandes. Il croit savoir que M. GOY est particulièrement attaché à ce parc et c'est la volonté de la Municipalité de pouvoir l'étendre et faire un petit « Central park » aiglon et un poumon vert pour la ville, avec différents projets comme un parcours didactique avec différentes essences qui seraient présentées.

M. Louis **GOY** informe les Conseillers que les groupes GAIA et les Vert.e.s. organisent une soirée de discussion sur le thème « Arbres en ville, quel avenir ? ». Cette séance aura lieu le mardi 6 octobre à 20 h à salle Frédéric Rouge, Hôtel de ville d'Aigle. Il y aura des invités qui prendront la parole et un débat suivra. Il espère les voir nombreux.

M. Marcel-Jacques **BACCA** (EA):

La construction du parking Chevron est pratiquement achevée et les véhicules peuvent déjà y accéder. Ce parking est d'ores et déjà complet toute la journée, cela confirme qu'il manquera encore des places de parc pour les visiteurs du centre-ville et toutes les activités qui s'y exercent. Concernant les tarifs de parcage sur cette place, la Municipalité envisage-t-elle d'y instaurer un système attrayant pour les visiteurs, avec une

première heure de parking gratuite et un tarif progressif pour chaque heure supplémentaire, comme demandé depuis des années par les commerçants et comme cela se fait dans d'autres villes voisines ? De même, il semblerait logique que le principe de première heure de parcage gratuit soit appliqué à toutes les autres places de parc payantes du centre-ville. Cela éviterait de faire fuir délibérément les visiteurs à mobilité réduite et ceux qui cherchent des solutions rapides, gratuites et moins chers dans les centres commerciaux de la région. C'est aussi par ces mesures que nous pourrions augmenter la qualité de l'accueil dans notre ville et donner un coup de pouce à nos commerces locaux.

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic répond que cette politique des tarifs est établie. Il est prévu que le parking reprenne le tarif appliqué précédemment. Le Conseil va recevoir prochainement un préavis sur l'équipement de l'ensemble des parkings d'Aigle, avec une proposition de tarification. Il y aura certainement une partie gratuite, une partie payante, une nouvelle gestion des places de parc « 15 min », etc. et les Conseillers pourront se prononcer prochainement.

Mme Anne **CROSET** (EA):

Sa première question porte sur le projet immobilier à Novassale. En mai dernier, la Municipalité publiait un communiqué de presse informant la population qu'elle avait procédé à plusieurs démarches concernant la construction d'un hôtel garni sur la propriété communale de Novassale. Elle souhaite savoir où nous en sommes dans ce projet.

Sa deuxième question porte sur le document intitulé « La commune d'Aigle révisé son PDcom ». Elle aimerait être sûre d'avoir bien compris que la consultation a lieu sur trois sites et que les personnes intéressées sont obligées de passer d'un site à un autre pour avoir une idée globale. Ou est-ce que c'est faux cela ? Petit « b », on nous annonce une table ronde dont le thème est évidemment le PDcomm, mais dont le sujet précis n'est pas indiqué sur le document. Quel est le sujet précis et quelle est la durée de cette table ronde pour qu'on puisse s'organiser ?

M. Frédéric **BORLOZ**, Syndic, répond que le sujet précis est le plan directeur communal d'Aigle dans sa globalité, avec une appréciation globale de l'utilité des plans directeurs et de leurs fonctions. Les sites sont séparés les uns des autres, mais il y a la possibilité de voir tous les éléments dans chacun des sites. Ensuite, il est trop tôt pour donner des informations sur la poursuite du projet de l'hôtel garni, mais il promet que les informations seront communiquées en temps voulu.

M. Grégory **DEVAUD**, Municipal, complète les propos de M. le Syndic sur le plan directeur communal. Il n'est pas obligatoire de se rendre sur les 3 sites, mais il est vivement conseillé. Dans le « tout ménage », se trouve une petite feuille avec un parcours conseillé, qui prend deux heures, et qui invite à pouvoir se rendre sur les trois sites et pouvoir observer certains éléments de la ville tout au long de ce parcours. Il encourage chacun à le faire. La consultation s'est ouverte hier, pour 30 jours, sur les trois sites. Il faut profiter de prendre de la hauteur sur notre ville et de pouvoir apporter certaines remarques, certains conseils, sur ce plan directeur communal, qui reviendra de toute manière au travers d'un préavis.

Il n'y a plus d'intervention, Mme la Présidente clôt la séance à 22h46 en remerciant l'Assemblée pour sa sympathique participation et son indulgence.

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

La présidente :

Catherine KRUMEL

La secrétaire :

Véronique DELADOEY

